MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES

N°2026-0096/MESRI/SG/DGCOB/DBE

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Ouagadougou, le 02 OCT 2026

COMMUNIQUÉ

1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants admis au **Centre africain d'Etudes supérieures en Gestion (CESAG)** pour des études de cycle **master** au titre de l'**année académique 2026-2027**, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse nationale sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : **https://services.campusfaso.bf**.

Le nombre de bourses disponibles est de **trois (03)**.

2. Conditions de candidature

Tout étudiant remplissant cumulativement les conditions suivantes, peut déposer sa candidature :

- être de nationalité burkinabè,
- être titulaire d'une licence avec au moins la mention « assez bien » (moyenne ≥ 12/20) ;
- avoir une moyenne générale du cycle licence ≥ 12/20) ;
- ne pas être âgé de plus de 27 ans au 31 décembre 2026 ;
- ne pas être déjà salarié du public ou du privé ;
- être admis à l'école ci-dessus indiquée.

3. Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter la **version scannée** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature dûment renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso) : https://services.campusfaso.bf** ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'une de ces pièces ;

- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée de l'attestation en cours de validité ou du diplôme de la licence ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois (03) dernières années d'études (de licence) comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- une attestation d'inscription ou une lettre d'admission en **première année de master** au titre de l'**année académique 2026-2027**, délivrée par la direction du Centre africain d'Etudes supérieures en Gestion (CESAG).

4. Conditions de l'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de la moyenne de tous les semestres du cycle.
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné**.
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte.**
- **Tout dossier comprenant une pièce devant faire l'objet de légalisation comme exigé par le communiqué et qui ne l'est pas, ne sera pas examiné.**
- **Toute attribution d'une bourse pour des études dans une spécialité choisie est définitive, tout changement de spécialité entraine systématiquement la déchéance de la bourse.**
- **La traduction officielle en français des pièces constitutives du dossier qui sont dans une autre langue doit être annexée auxdites pièces.**
- **Les candidats ayant déjà bénéficié de la bourse nationale pour un niveau d'études donné ne sont pas éligibles s'ils postulent pour le même niveau d'études.**
- **L'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.**
- Tout dossier de candidature d'un **étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER**, ou de toute autre bourse ou de toute autre source de financement en cours de validité ne sera pas examiné.
- **Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.**

5. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Tout dossier de candidature doit être déposé en ligne, dans la période allant **du lundi 05 octobre au vendredi 09 octobre 2026 jusqu'à 23h59 mn** sur le site : **services.campusfaso.bf** dans la rubrique **« Bourse d'étude »**.

Pour la procédure :

- le candidat doit s'assurer d'avoir un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) et un mot de passe valide ;
- Ouvrir un navigateur (Google chrome, Microsoft Edge, Firefox…) ;
- Saisir le lien de la plateforme intégrée : https://services.campusfaso.bf ;
- Cliquez sur « Création de compte étudiant » ;
- Entrez son INE et valider ;
- Entrer son numéro de téléphone et valider ;
- Cliquez sur « Connexion » ;
- Entrez son INE et son mot de passe reçu par mail (de préférence faites un copier-coller);
- Cliquez sur « Connexion » ;
- Cliquez sur « BOURSES D'ÉTUDES » ;
- Cliquez sur « Candidature » ;
- Choisir la bourse que vous aimeriez postuler ;
- Cliquez sur « voir plus » pour voir les critères et les documents à charger concernant la bourse ;
- Scanner de manière lisible toutes les pièces requises et charger les scans de toutes ces pièces aux champs qui y sont réservés (indiqués) ;
- S'assurer d'avoir bien chargé les pièces scannées sur la plateforme intégrée ;
- Cliquez sur « candidater » pour postuler à la bourse dont vous remplissez les critères ;
- Valider sa candidature.

6. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion, de **scanner de manière lisible toutes les pièces requises**, de vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature** ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

NB : pour réussir l'étape de dépôt des fichiers, il est recommandé d'éviter l'utilisation des accents (grave, aigu et circonflexe), des signes de ponctuations (virgule, point- virgule, point…) et des caractères spéciaux (-, /, *,], @, ^, £, (), =…) dans le nom des fichiers.

7. Complément du dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour la bourse d'études de cycle master au CESAG devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB). Ce complément est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) ;
- deux (02) photos d'identité identiques récentes (inscrire au verso ses nom et prénom (s)).

P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général

Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
Le Secrétaire Général
MESRI

Pr Samuel PARÉ
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon
Chevalier de l'OIPA/CAMES
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques